

DOSSIER INSCRIPTION ANNÉE SCOLAIRE 2026/2027

37 rue des Carmes
15000 Aurillac
04 71 45 46 20
conservatoire@aurillac.fr

Cadre réservé à l'administration

PARCOURS ÉTUDES DIPLÔMANT :
PARCOURS PROGRAMME HORS CURSUS :
PARCOURS DÉCOUVERTE :
MUTATION :
Justificatifs QF : Aur Ext Photo d'identité : CM danse :

Photo d'identité de l'élève

conforme avec le nom, le prénom et la date de naissance de l'élève mineur ou adulte

Début des cours le lundi 14 septembre 2026 et fin des cours le 26 juin 2027.
Pas de cours pendant les vacances scolaires.

POUR L'ÉLÈVE MINEUR

Tout dossier incomplet ne sera pas traité

Sexe : ☐ Féminin ☐ Masculin

Nom :

Prénom :

Date de naissance :/...../..... Lieu de naissance : Département :

Établissement scolaire : Niveau scolaire :

- ☐ élève en internat (joindre un certificat de scolarité de l'établissement)
- ☐ en cas de séparation ou de divorce, joindre une copie intégrale de la décision judiciaire (garde alternée ou exclusive)
- ☐ l'élève présente des besoins nécessitant un accompagnement spécifique

POUR L'ÉLÈVE MAJEUR

Sexe : ☐ Féminin ☐ Masculin

Situation familiale : ☐ marié(e) ☐ pacsé(e) ☐ divorcé(e) ☐ célibataire ☐ veuf/veuve ☐ autre :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :/...../..... Lieu de naissance : Département :

Adresse :

Code postal : Ville : Quartier (Aurillac) :

Mobile (obligatoire) :

E-mail (obligatoire) :@.....

FAMILLE DE L'ÉLÈVE MINEUR

Accès portail usagers iMuse



Responsable légal 1	Le parent à informer en priorité et responsable de la facturation	Responsable légal 2
Nom :	Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :	Prénom :
Date de naissance :/...../.....	Date de naissance :/...../.....	Date de naissance :/...../.....
Lieu de naissance :	Lieu de naissance :	Lieu de naissance :
Département : Pays :	Département : Pays :	Département : Pays :
Situation familiale : ☐ marié(e) ☐ pacsé(e) ☐ divorcé(e) ☐ célibataire ☐ veuf/veuve ☐ autre :	Situation familiale : ☐ marié(e) ☐ pacsé(e) ☐ divorcé(e) ☐ célibataire ☐ veuf/veuve ☐ autre :	Situation familiale : ☐ marié(e) ☐ pacsé(e) ☐ divorcé(e) ☐ célibataire ☐ veuf/veuve ☐ autre :
Adresse	Adresse	Adresse
Code postal : Ville :	Code postal : Ville :	Code postal : Ville :
Quartier (Aurillac) :	Quartier (Aurillac) :	Quartier (Aurillac) :
Mobile (obligatoire) :	Mobile (obligatoire) :	Mobile (obligatoire) :
E-mail (obligatoire) :@.....	E-mail (obligatoire) :@.....	E-mail (obligatoire) :@.....

Les informations portées sur le présent dossier sont destinées à un traitement informatique. Conformément à la loi "informatique et libertés" n° 78-17 du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

L'élève bénéficie d'une période d'essai de 3 semaines à compter de son admission et le début des cours.
Selon les effectifs et la discipline demandée, nous pouvons, par manque de place, inscrire l'élève sur liste d'attente.
Le temps qu'une place se libère, l'élève devra débiter la formation musicale et la pratique collective.
En cas de manque d'assiduité sur ces deux disciplines, la place au cours d'instrument sera refusée.

Choix de l'instrument : à partir de 7 ans (CE1)

Disciplines	Choix n°	Disciplines	Choix n°	Disciplines	Choix n°	
Violon		Cor ¹		Clarinette ²		1 - à partir du CM1 2 – dispositif musique and co
Alto		Saxophone ¹		Euphonium ²		
Violoncelle		Percussions		Trompette ²		
Contrebasse		Chant (audition à prévoir)		Flûte traversière ²		
Piano		Guitare		Hautbois ²		
Guitare électrique protections auditives obligatoires		Basse électrique protections auditives obligatoires		Flûte à bec ²		
Batterie protections auditives obligatoires		Claviers protections auditives obligatoires		Accordéon ²		

Choix des disciplines

DISCIPLINE PRINCIPALE	DISCIPLINE COMPLÉMENTAIRE
MUSIQUE (toutes les disciplines instrumentales) Instrument : Formation Musicale : Pratique collective : Parcours découverte : Musiques amplifiées : Danse initiation : Éveil Musique et Danse Éveil 1 : Éveil 2 et ateliers : DANSE* Fournir obligatoirement un certificat médical d'aptitude à la danse de moins de 3 mois. À remettre au plus tard la semaine de la rentrée. Classique et Culture Chorégraphique et Musicale : Contemporaine et Culture Chorégraphique et Musicale : Atelier danse contemporaine : Atelier danse classique : Barre à terre :	MUSIQUE (possible si le 1^{er} cycle de la discipline principale est validé) Instrument : Formation Musicale : Pratique collective : DANSE* Fournir obligatoirement un certificat médical d'aptitude à la danse de moins de 3 mois. À remettre au plus tard la semaine de la rentrée. Classique et Culture Chorégraphique et Musicale : Contemporaine et Culture Chorégraphique et Musicale : Atelier danse contemporaine : Atelier danse classique : Barre à terre : * la pratique de la danse reste régie par la loi du 10 juillet 1989, relative à l'enseignement de la danse, inscrite au livre III du code de l'éducation. Art. R.362-2 : les élèves sont munis d'un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à l'enseignement qui leur est dispensé. Ce certificat doit être renouvelé chaque année.

Selon vos demandes d'inscription un test de niveau vous sera proposé par l'administration

Cours	F Musicale	P Collective	Chant	D Classique	D Contemporaine	M Amplifiées
Jours du test						
Résultats						
Affectation						

Tout dossier incomplet ne sera pas traité

Autre (s) membre (s) de la famille inscrit (s) au Conservatoire (frère, sœur, père, mère, enfant, conjoint) :

TARIFICATION (cf. grille tarifaire)

Nom et prénom :
de la personne responsable de la facturation
CP Ville :

Cadre réservé à l'administration

Justificatifs :
 Quotient familial :
 Tarif :
 Location instrument :
 Location costumes de danse :
 OSHA : HIE : EVA :

Nom de l'élève :

Prénom de l'élève :

Le tarif des droits d'inscription est calculé, par l'administration, selon la situation de l'élève et le lieu de résidence principale. Dès lors que la période d'essai de 3 semaines est dépassée, le tarif est appliqué pour l'année entière.

Aucune facturation au prorata des cours suivis.

La facture sera éditée pour l'année entière (1 seule échéance) et adressée aux familles par courrier.

Le règlement de la créance devra se faire directement auprès du service de gestion comptable.

POUR LES FAMILLES AYANT LEUR RÉSIDENCE PRINCIPALE À AURILLAC :

☐ - **tarif 1 :** tarif préférentiel calculé uniquement sur la base des documents fournis

- **2** Justificatifs de domicile : avis complet de la taxe foncière de la **résidence principale** ou quittance de loyer **et** une facture d'électricité, de gaz, ou assurance habitation de moins de 3 mois.
- Avis d'imposition complet 2025 sur les revenus 2024 des membres du foyer
- Attestation complète CAF ou MSA mentionnant le nom des parents, les prestations perçues, le nom des bénéficiaires et le quotient familial.
- Pour les personnes hébergées : attestation d'hébergement de l'hébergeant, une copie de sa pièce d'identité et les 2 justificatifs de domicile cités ci-dessus. Pour la personne hébergée, 2 documents officiels de moins de 3 mois à son nom à l'adresse de l'hébergeant : attestation de la CAF, des impôts ou de la Sécurité Sociale.

☐ - **tarif 2 :** si vous ne souhaitez pas fournir les documents pour le calcul du quotient familial, le tarif maximum Aurillacois peut être appliqué seulement si vous fournissez 2 justificatifs de domicile : avis complet de la taxe foncière ou une quittance de loyer **et** une facture d'électricité, de gaz, ou assurance habitation de moins de 3 mois.

☐ - **tarif 3 :** si vous ne fournissez aucun justificatif permettant de bénéficier du tarif préférentiel Aurillacois, le tarif général extérieur sera appliqué.

POUR LES FAMILLES N'AYANT PAS LEUR RÉSIDENCE PRINCIPALE À AURILLAC :

Le tarif général extérieur est appliqué. Il est dégressif pour les membres d'une même famille, à partir du 2^{ème} enfant inscrit. La réduction ne s'applique pas aux élèves adultes.

Une partie du règlement peut s'effectuer avec :

- les chèques Pass Cantal « activités sportives ou culturelles », à remettre obligatoirement à l'administration.

La déduction sera faite par l'administration du conservatoire avant l'émission de la facture annuelle.

- le pass Culture (voir l'administration pour l'offre)



INFORMATIONS IMPORTANTES À TOUTES LES FAMILLES ET LES ÉLÈVES

Le Conservatoire à rayonnement départemental de musique et de danse d'Aurillac est un établissement municipal agréé par l'État.

Débuter une pratique artistique a un coût : celui de l'inscription, des manuels pédagogiques, l'entretien courant des instruments loués, l'achat de l'instrument quand la location n'est plus envisagée, les tenues, les chaussons, les costumes pour les danseurs et les protections auditives pour les élèves en musiques amplifiées.

L'attention, l'assiduité et la présence des élèves tout au long de l'année à l'ensemble des cours sont indispensables. Toute absence devra être justifiée par téléphone (04 71 45 46 20) ou par mail (conservatoire@aurillac.fr) et anticipée chaque fois que possible.

Nous vous rappelons que le code de l'éducation fait obligation d'assiduité, de travail et de respect des règles, des personnes et matériels (cf. règlement intérieur du Conservatoire)

Toute demande d'inscription ou de réinscription entraîne l'acceptation pleine et entière du règlement intérieur. Ainsi, dès son inscription au conservatoire, l'élève s'engage à respecter les dispositions du règlement intérieur. Pour les élèves mineurs, les parents ou représentants légaux prennent le même engagement pour leur(s) enfant(s).

Sécurité des élèves mineurs :

Je dégage le Conservatoire de toute responsabilité envers mon enfant en dehors de ses horaires de cours. J'ai bien pris note que mon enfant n'est sous la responsabilité du Conservatoire qu'à partir du moment où il est confié au professeur dans sa classe et uniquement pour la durée du cours. Je dois m'assurer de la présence du professeur.

Le droit à l'image pour les élèves mineurs et majeurs :

J'autorise l'utilisation de mon image (vidéogrammes, photographies, dessins, réseaux sociaux...) ou de celle de l'élève mineur concerné par cette inscription, captée dans le cadre de concerts, spectacles, cours programmés à l'intérieur ou à l'extérieur des locaux de l'établissement, aux fins de valorisation de l'activité du Conservatoire. Cette autorisation est faite à titre gracieux. Dans le cas contraire, j'informe l'administration de ma décision par courrier à l'attention de la direction du Conservatoire.

Cours d'essai et assiduité :

Il est proposé trois cours d'essai aux élèves. A l'issue de cette période, les élèves s'engagent à suivre tous les cours sur l'intégralité de l'année scolaire de façon assidue. Dans le cas contraire, les familles doivent obligatoirement le déclarer, par écrit, auprès de l'administration.

Connaissance du règlement intérieur, règlement des études, tarifs : consultables sur le site [Conservatoire Musique et Danse d'Aurillac](http://ConservatoireMusiqueetDanseAurillac.fr)

Je soussigné(e)
(Nom et prénom du représentant légal ou de l'élève majeur)

Nom et prénom de l'élève mineur :

- Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et du règlement des études et m'engage à les respecter,
- Déclare avoir pris connaissance des tarifs d'inscription, de location d'instruments et de costumes de danse,
- Déclare avoir pris note que l'année commencée est due dans sa totalité,
- Atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements indiqués sur le dossier d'inscription, notamment en ce qui concerne l'adresse de résidence principale.

Date :

Signature (élève majeur ou responsable légal)

